

TABLE RONDE INTERNATIONALE
Actes de la Recherche en Sciences Sociales
Challenge
Cultures & Conflits

PACIFIER ET PUNIR :
Justice internationale,
droits de l'Homme et territoire

24 novembre 2008
Collège de France
3 rue d'Ulm, 75005 Paris
RER B Luxembourg
Salle de conférence RDC

Les interventions auront lieu en français et en anglais.
Pour toutes questions, veuillez contacter : sara.dezalay@eui.eu,
julien.jeandesboz@sciences-po.org ou pauline.vermeren@conflits.org
Merci de nous confirmer votre présence.

ACTES
DE LA RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES



Cette table ronde est organisée conjointement par les revues *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* et *Cultures & Conflits*, ainsi que le programme de recherche européen *Challenge* (6e PCRD), autour des textes que les trois partenaires ont publié sur ce thème :

Actes de la Recherche en Sciences Sociales :

Pacifier et Punir (1), n°173, juin 2008.

Pacifier et Punir (2), n°174, septembre 2008.

Cultures & Conflits :

Suspicion et Exception, n°58, été 2005.

Antiterrorisme et Société, n°61, printemps 2006.

Srebrenica 1995, n°65, printemps 2007.

Challenge :

When does war become crime ? Aspects of the criminal case against Eric O., D.Dieben et T.Dieben, Nijmegen: Centre for Migration Law/Wolf Legal Publishers, 2005.

Terror, insecurity and liberty: illiberal practices of liberal regimes, D.Bigo et A.Tsoukala (dir), London: Routledge, 2008.

Security versus justice ? Police and judicial cooperation in the European Union, E.Guild et F.Geyer (dir), London: Ashgate, 2008.

The Military on Trial: the British Army in Iraq, R. Kerr, Nijmegen: Centre for Migration Law, Wolf Legal Publishers, 2008

Comité scientifique :

Didier Bigo (Coordinateur scientifique, programme européen *Challenge*, PCRD6, président du Centre d'études sur les conflits)

Laurent Bonelli (Université ParisX-Nanterre)

Jérôme Bourdieu (INRA/LEA)

Franck Poupeau (IFEA La Paz, secrétaire de rédaction d'*Actes de la recherche en sciences sociales*)

Ron Lévi (University of Toronto) (externe)

Comité d'organisation :

Sara Dezalay (Institut Universitaire Européen/*Actes*)

Julien Jeandesboz (Institut d'Études Politiques/*Cultures & Conflits*)

Pauline Vermeren (Paris7/*Cultures & Conflits*)

PROBLEMATIQUE DE LA TABLE-RONDE

La focale de cette table ronde s'attache à la « gouvernance » des violences commises en période de conflits armés, au vu de deux séries de processus considérés en parallèle :

1. Les processus divers de « juridification » des violences sociales et politiques dans le Sud (genèse et « solidification » de normes juridiques ; processus d'institutionnalisation et de professionnalisation participant de l'émergence d'un champ international de droit pénal international ; effets du droit hors des arènes judiciaires ; etc.) ;
2. La remise en question grandissante de la légalité d'actions entreprises hors de leurs frontières par des États dits libéraux dans le contexte de la « guerre contre le terrorisme » lancée par les États-Unis après le 11 septembre 2001 et de l'occupation de l'Iraq (statut des « prisonniers » de Guantanamo ; affaires d'habeas corpus ; restitutions extraordinaires ; etc.).

Cette table ronde vise à explorer les corrélations entre ces deux séries de processus. Le processus de « judiciarisation » et de criminalisation des violences commises en période de conflits armés - i.e. d'actes commis dans le cadre de conflits intra-étatiques - a accompagné l'émergence d'arènes judiciaires transnationales et la légitimation d'idéaux (traditions de droits de l'Homme, responsabilité individuelle, etc.) portés par les traditions d'États dits libéraux. Parallèlement, des tribunaux nationaux au sein d'États libéraux se voient dorénavant saisis de cas de pratiques illibérales de régimes libéraux, commises soit à l'étranger ou dans des espaces considérés comme extra-territoriaux, excipant tant du droit national que du droit international. Ces deux séries de processus semblent contribuer à la transnationalisation d'une gestion par le droit d'actes commis en période de guerre. Peuvent-ils dès lors être considérés comme

participant d'un même processus, i.e. comme deux facettes d'un ordre juridique international émergent ? Quelles sont les dynamiques, logiques et politiques de ce renversement apparent ?

Par ailleurs, ces deux séries de processus soulèvent une interrogation large quant au rôle du droit et de la justice au regard de phénomènes contemporains de violence et à leurs conséquences, qu'il s'agisse de processus de réconciliation, de la poursuite judiciaire d'actes de violence, ou de la mise en cause de pratiques illibérales entreprises au nom et dans le contexte de la « guerre contre le terrorisme ». Le droit est intimement lié aux technologies politiques de la souveraineté, mais on observe actuellement une transnationalisation grandissante de pratiques juridiques, selon des objectifs qui évoluent : l'objectif n'est pas seulement de punir, mais également de pacifier (pour ce qui concerne des crimes commis en temps de guerre), et de résister (à l'encontre de pratiques illibérales). Cette transnationalisation est-elle la montre de l'émergence d'un espace juridique nouveau, voire d'une légalité internationale d'un nouveau type, qui informe tout en redéfinissant le politique ?

Le parti pris de cette table ronde a été d'adopter une lecture sociologique (sociologie du droit et sociologie politique internationale), considérée comme nécessaire pour rendre compte du caractère extrêmement éclaté de cet espace international. Organisés dans le cadre de trois sessions sur une journée, les débats porteront sur trois séries de questions : celle de l'enquête sur les crimes commis en période de conflits et sur les pratiques illibérales ; de la punition ; et sur la question de la pacification ou de la résistance par le droit.

ORGANISATION DE LA TABLE-RONDE

9h45-10h15 *Accueil des participants
et introduction de la table ronde*

10h15-12h15

Session 1 : Enquêter pour juger, témoigner pour l'histoire

Cette première session s'articule autour des rapports complexes entre juger et témoigner, mais aussi entre enquêter et témoigner. Il s'agit notamment de s'interroger sur la différence qu'il existe entre juger des individus, et juger d'une activité. Quels sont les rapports, mais également les différences, entre l'enquête et le témoignage ? Un enquêteur peut-il adopter la posture d'un témoin ? Un témoin peut-il être mis à contribution dans le cadre d'une enquête et d'une procédure judiciaire ? Quel est le rôle, et quels sont les enjeux (éthiques, professionnels, scientifiques), pour les chercheurs comme pour les praticiens ?

Elisabeth Claverie (GSPM- EHES)

Fabrice Weissman (Fondation Médecins Sans Frontières)

Intervenant à confirmer

Président de séance : **Bernard Lacroix** (Professeur des Universités, UPX Nanterre)

12h15-13h30 *Déjeuner*

13h30-15h30

Session 2: Arrêter, juger, punir

La deuxième session s'attache à la question des logiques et des pratiques qui sous-tendent la justice internationale. Qui arrête, qui juge, et qui punit, quand ce type d'activités se détache d'un territoire spécifique et du droit qui y prévaut ? La question se pose notamment quand ce sont à des personnels non spécialisés, notamment des militaires, que l'on demande de mener des interpellations à des fins de

justice criminelle. Par ailleurs, quel droit, quel code pénal appliquer ? Quel rapport entre justice locale et justice internationale, dans ce contexte ? Ces interrogations se sont notamment manifestées dans la poursuite des criminels de guerre au cours des années 1990, mais elles interviennent également dans les instances d'« internationalisation » de certains territoires (Kosovo), tout autant que dans le cas des soi-disant « ennemis combattants », capturés à l'étranger et ramenés à Guantanamo.

Patrice de Charrette (président de chambre à la cour d'appel de Toulouse, ancien juge international au Kosovo)

Rosette Muzigo-Morrison (Irish Centre for Human Rights)

Mark Osiel (Director of International Criminal and Humanitarian Law at the T.M.C. Asser Institute, The Hague, University of Amsterdam)

Luc Walley (avocat et représentant légal de victimes auprès de la CPI, administrateur d'Avocats sans Frontières)

Président de séance : **Didier Bigo** (Coordinateur scientifique, programme européen *Challenge*, PCRD6, président du Centre d'études sur les conflits)

15h30-16h *Pause*

16h-18h

Session 3 : Juger hors de son territoire : justice internationale et droits de l'Homme.

Cette dernière session aborde le cœur de la problématique de la table ronde, celle qui sous-tend également les interrogations sur la constitution d'un ordre pénal international, à savoir le rapport entre territorialité et juridiction.

William Bourdon (Président association Sherpa)

Elsbeth Guild (Centre for Migration Law, Radboud University Nijmegen ; Centre for European Policy Studies)

Intervenant à confirmer

Président de séance : **Sara Dezalay** (Institut Universitaire Européen/*Actes*)